

Mamoudzou, 19 février 2019

PREAVIS DE GREVE

Malgré les emails des DS, les multiples relances des Instances, les rencontres avec Yves G. le nouveau DGA, la Direction continue à MEPRISER les salariés. Cette situation ne peut plus continuer ainsi. D'un côté la Direction demande à ce que les délais soient tenus, que les objectifs soient atteints, que les vaches à lait continuent de produire mais cela ne dérange pas la Direction de ne pas être reconnaissante, de ne pas respecter les délais, de ne pas respecter ses engagements, d'être dans l'ILLEGALITE TOTALE. Après maintes alertes pour qu'un vrai dialogue social s'instaure, force est de constater le résultat : que du mépris et de belles paroles.

Prenant en compte ce contexte alarmant, l'intersyndicale UI-CFDT et CFE-CGC lance un préavis de grève illimité à compter du 20/02/2019 à partir de 7h avec la plateforme revendicative ci-dessous :

1. Protocole fin de conflit débrayage 25 Mai 2018 (Hygiène) : A signer sans délai + dépôt Dieccte.
2. Prime dite d'Intéressement résultats 2018 : 10% + versement 31 mars au plus tard
3. Charges de travail : Evolution négative des effectifs depuis 2015 → Evolution positive de la Charge de Travail → Où sont passées les hausses de salaires ? Demande d'une expertise sur les salaires et la charge de travail (rétro-planning pour une restitution en mai 2019).
4. Départ retraite M. Madi : Solution correcte pour sa retraite pour un départ immédiat

5. Urgence mise en conformité juridique et complète → rétro-planning précis au prochain CHSCT.
6. Respect des Instances : Dernier CE le 28 septembre : 2 CE de retard = délit d'entrave grave → demande d'un CE extra le 28/02 à 8h30 avec la présence à Mayotte du président de l'instance. Nous demandons aussi un calendrier 2019 pour les instances CE, CHSCT et DP dans le respect des 3 visio /an + Tribunal si pas respecté.
7. Nouvelle Mutuelle Santé : Retro-planning de la mise en place en 2019.
8. Favoritisme : 2 Poids 2 Mesures entre la charge de travail et les salaires.
9. Chef de Pôle Commerce : tensions permanentes depuis son arrivée cf les PV CHSCT et les questions DP ; comportement suspect, incompréhensions et nombreuses maladroites.
10. Un Directeur ou un Chargé des Ressources Humaines à Mayotte pour une meilleure organisation et communication avec les salariés.

Pour que le Dialogue Social reprenne, nous restons à la disposition de la Direction pour avoir des réponses engageantes, concrètes et pragmatiques.

Les IRPs Mayotte